

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 4753

présenté par

M. Jumel, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville,  
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet,  
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et  
M. William

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 15 par la phrase suivante :

« Elle détermine également les objectifs de formation et d'installation, assurant le principe de non-régression du nombre d'exploitants agricoles à la date de la publication de la présente loi, et visent à augmenter de 30 % le nombre d'exploitants agricoles d'ici 2035 par rapport à 2022. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous amendement vise à confier un cadre plus près à la future loi de programmation en garantissant qu'elle produise une information claire sur les objectifs en matière de formation et qu'elle assure le développement du recrutent et de l'installation des futurs agriculteurs d'ici 2035.